

**SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT »
COMPTE RENDU**

Séance du Comité syndical du 06 juin 2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Date de la convocation

07 mai 2013

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2014
2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 30 OCTOBRE 2014 ET DES ARRETES PRIS PAR LE PRESIDENT
3. DECISION MODIFICATIVE N°2-2014,
4. BUDGET PRIMITIF 2015,
5. EMPRUNT
6. REGLEMENT DU PERSONNEL : TELETRAVAIL ET COMPTE EPARGNE TEMPS
7. QUESTIONS DIVERSES

Présents avec voix délibérative(s) :

DEPARTEMENT DE L'OISE :

M. Yves ROME, M. Roger MENN, M. Thierry FRAU, M. Jean-Paul DOUET, M. Jérôme BASCHER

MEMBRES NON COLLECTIVITES TERRITORIALES :

COMMUNES :

Manuel DEVEAUX (ABANCOURT), Roger BRELIVET (ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN), Anne-Sophie SICARD (BARON), Edwige HAUDIQUERT (BAZANCOURT), David LECHAUDÉE (BLACOURT), Patrick CORBEL (BLAINCOURT-LES-PRECY), Patrick PERIMONY (BLARGIES), Marie-Lucienne HUBERT (BONNIERES), Jean-Jacques DUMORTIER (BORAN-SUR-OISE), Joël HUCLEUX (BOUTAVENT-LA-GRANGE), Benoît HAQUIN (BREGY), Philippe LEFEBVRE (BRIOT), Etienne CAUX (BROMBOS), Roger BAUDART (BUICOURT), Philippe LAVERNHE (CANNY-SUR-THERAIN), Hervé COSME (CHEVRIERES), Vincent DEPRECQ (CIREZ-LES-MELLO), Julien GUILLOU (COURTEUIL), Joël TUQUET (CRAMOISY), Ludovic BARRE (CRILLON), Yves BERENGER (CUIGY-EN-BRAY), Jean-Claude MAIGROT (DARGIES), Sébastien LEFEVRE (ERNEMONT-BOUTAVENT), Béatrice BELLIARD (ESCAMES), Denis ANCELIN (ESCLES-SAINT-PIERRE), Jean-Paul SOULEZ (FORMERIE), Daniel BOURGOIS (FRESNOY-LE-LUAT), Fabienne CUVELIER (GAUDECHART), Jean-Baptiste VANHOUCHE (GLATIGNY), Christophe COCU (GOURCHELLES), Jean Paul TRIBAUDEAUT (GRANDVILLIERS), Joël BERNARDIN (GREMEVILLERS), Laurent DANIEL (HANVOILE), D.PETREZ (HARDIVILLERS), Aleth BELIARD (HAUTE-EPINE), André LEVASSEUR (HECOURT), Claude CIRET (HETOMESNIL), Jean-Pierre NIGRO (LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE), Christine ORTEGAT (LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL), Thierry GILLES (LA NEUVILLE-VAULT), Jean-Pierre BLANCFENE (LACHAPPELLE-AUX-POTS), Gaëtane COUSSEMENT (LACHAPPELLE-SOUS-GERBEROY), Ramon PEREZ (LALANDE-EN-SON), Philippe RENARD (LALANDELLE), Jean ZIOLO (LANNOY-CUILLERE), Roland GUILLAUX (LE COUDRAY-SAINT-GERMER), Jean-Michel DUDA (LE VAUMAIN), Odile MOITTIE (LIHUS), Stanislas BARTHELEMY (LONGUEIL-SAINTE-MARIE), Pierre DES COURTILS (LOUEUSE), Frédéric TANGUY (MAYSEL), Pascal BOUTELEUX (MONCEAUX-L'ABBAYE), Stéphane MONTEUX (MONTAGNY-SAINTE-FELICITE), Patrick GUIBON (MONTREUIL-SUR-BRECHE), Gilles NOTEBOOM (MORVILLERS), Alain DEGRY (MUREAUMONT), Christophe BATARD (OFFOY), France VERMEULEN (ONS-EN-BRAY), Philippe SYS (OUDEUIL), Jean-Marie BERLY (OURSSEL-MAISON), Richard KUBISZ (PEROY-LES-GOMBRIES), Marie-José ALIX (PISSELEU-AUX-BOIS), Philippe ELOY (PRECY-SUR-OISE), Dominique GAUDEFROY (PUITS-LA-VALLEE), Carlo ZANUSO (REUIL-SUR-BRECHE), Jean-Guy LETOFFE (RIBECOURT-DRESLINCOURT), Henri BABIAUD (ROCQUEMONT), Michel CHERON (ROMESCAMPS), Daniel BISSCHOP (ROTHOIS), Yvon DELAHAYE (ROUSSELOY), Valérie MERON (ROUVILLE), Claude MOMMER (SAINT-ARNOULT), Laurent BAILLEUL (SAINT-DENISCOURT), Yvan HARDIVILLEZ (SAINT-LEU-D'ESSERENT), Gérard DEVAMBEZ (SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE), Jean-Pierre LEFEVRE (SAINT-QUENTIN-DES-PRES), Pascal MAILLARD (SAINT-SAMSON-LA-POTERIE), Christian GAVELLE (SENANTES), Thérèse CLABAUT (SERY-MAGNEVAL), Pierrick SANSON (SOMMEREUX), Patrice PEYROUNET (SULLY), Jean-Luc DION (THIVERNY), Guy SALAÜN (VERSIGNY), Patrice TOMBOIS (VILLEMBRAY), Thierry TAVERNIER (VILLERS-SAINT-GENEST), Stéphane KRAKOWSKI (VILLERS-SOUS-SAINT-LEU), Philippe FOURNOT (VILLERS-SUR-BONNIERES), Patric FOURNIER (WAMBEZ)

Communauté de Communes de CREVECOEUR-LE-GRAND

Brigitte FLAMENT (CHOQUEUSE-LES-BENARDS), Mathieu BOUREUX (LE GALLET), Erick MULLOT (LUCHY)

Communauté de Communes de COEUR SUD OISE

Dimitri ROLAND (BARBERY), Marc PLASMANS (RULLY)

Communauté de Communes de DE LA BASSE AUTOMNE

Alain DRICOURT (BETHISY-SAINT-MARTIN), Serge CZERNIEJEWICZ (BETHISY-SAINT-PIERRE), Jean-Pierre DESMOULINS (SAINTINES), Patrick FLOURY (VERBERIE)

Communauté de Communes de L'AIRE CANTILIENNE

Didier BRICHE (GOUVIEUX), Martine MAHAUT (LAMORLAYE), François ROUET (MORTEFONTAINE), Jean-Pierre LEMAISTRE (PLAILLY), Marcel SARAMITO (VINEUIL-SAINT-FIRMIN)

Communauté de Communes des PAYS D'OISE ET D'HALATTE

Nathalie CHAMPENOIS (ANGICOURT), Marinette CAROL (BAZICOURT), Sandrine DA SILVA (BRENOUILLE), Philippe BARBILLON (CINQUEUX), Bernard CORLAY (MONCEAUX), Philippe FIAULT (PONT-SAINTE-MAXENCE), Valérie LEBOYER (RIEUX), Jean-Paul DREVILLE (SACY-LE-GRAND), Marie-Claire VERCRUYSSSE (SAINT-MARTIN-LONGUEAU), Robert LAHAYE (VERNEUIL-EN-HALATTE), Monique EGO (VILLENEUVE-SUR-VERBERIE)

Communauté de Communes des SABLONS

Joël VASQUEZ (AMBLAINVILLE), Martine CONTY (ANDEVILLE), Cyril MARANDET (ANSERVILLE), Valéry BEAUVISAGE (BEAUMONT-LES-NONAINS), Luc SOENEN (CORBEIL-CERF), Christiane VIGNOLI (FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL), Lydie LEDARD (MERU), Robert ANDRE (POUILLY), Marie-Françoise VANIER (RESSONS-L'ABBAYE), Eddie VANDENABEELE (VALDAMPIERRE), Sylvie JULIE (VILLENEUVE-LES-SABLONS), Brigitte MAHEU (VILLOTRAN)

Communauté de Communes du CANTON D'ATTICHY

Alain BRAILLY (ATTICHY), Daniel GUEGUEN (BERNEUIL-SUR-AISNE), Jean-Claude CORMONT (COULOISY), Axell DE BRUYN (CROUTOY), Michèle BOURBIER (PIERREFONDS), Eric BEGUIN (SAINT-ETIENNE-ROILAYE), Jacques-André BOQUET (TRACY-LE-MONT), Claude MENDEZ (TROSLY-BREUIL)

Communauté de Communes du CLERMONTOIS

William LECIEUX (AGNETZ), Christophe BRIOT (BREUIL-LE-SEC), Jean-Pierre BLOT (CAMBRONNE-LES-CLERMONT), Serge LAMBERT (CLERMONT), Alain RANDON (ETOUY), Etienne DARDANT (LAMECOURT), Myriam DESMARET (MAIMBEVILLE), Jean-Marc BOURGEOIS (MOUY), Patrick TESTARD (NEUILLY-SOUS-CLERMONT), Philippe LADAM (NOINTEL), René ANTROPE (REMECOURT)

Communauté de Communes du LIANCOURTOIS

Bernard LECHOPIER (BAILLEVAL), Claude PERSANT (CAUFFRY), Bernard PICCOLI (LAIGNEVILLE), Thierry BALLINER (LIANCOURT), Yves NEMBRINI (LIANCOURT)

Communauté de Communes du PAYS DE THELLE

Jean-Jacques ANTHEAUME (ABBECOURT), Philippe VINCENTI (BELLE-EGLISE), Michel VEREECKE (CAUVIGNY), Daniel URCOURT (ERCUIS), Denis COURBOIN (FRESNOY-EN-THELLE), Christian VAN PARYS (HEILLES), Michèle BRICHEZ (HONDAINVILLE), Alain ARNOLD (MONTREUIL-SUR-THERAIN), Pascal MORLAAS-COURTIES (MORANGLES), Alain PAILLARD (MORTEFONTAINE-EN-THELLE), Gérard AUGER (NEUILLY-EN-THELLE), Benoît BIBERON (NOAILLES), Robert JOYOT (PONCHON), Jacqueline VANBERSEL (SAINTE-GENEVIEVE), Patrick VONTHRON (SAINT-FELIX), Jean-Marc PHILIPPE (SAINT-SULPICE), Nicole ROBERT (ULLY-SAINT-GEORGES)

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

Roger PARZYBUT (AVRICOURT), Pierre LITTY (BRAISNES), Jean-Paul KNAUSS (CANNECTANCOURT), Yves LEMAIRE (CONCHY-LES-POTS), Elisabeth DUMONT (CUVILLY), Michel LEROY (CUY), Christian CARON (ECUVILLY), Daniel FORGET (GOURNAY-SUR-ARONDE), Régis LOY (LA NEUVILLE-SUR-RESSONS), Christian VOS (LABERLIERE), René MAHET (LATAULE), Gauthier NANCELLE (MARGNY-AUX-CERISES), Jean-Pierre VRANCKEN (MONCHY-HUMIERES), Lionel DESREUMAUX (MORTEMER), François CORMIER (ORVILLERS-SOREL)

Communauté de Communes du PAYS NOYONNAIS

Daniel DOLIGE (BABOEUF), Daniel HARDIER (BEURAINS-LES-NOYON), Jean-Pierre BAROS (BUSSY), (CAMPAGNE), Michel MARCHAND (CUTS), David BANTIGNY (FLAVY-LE-MELDEUX), Guillaume DOISY (FRENICHES), Andrée BERTON (FRETOY-LE-CHATEAU), Didier WATTIAUX (LARBROYE), Daniel CHARLET (MORLINCOURT), Jean-Yves DEJOYE (SEMPIGNY), Philippe WATREMEZ (SUZOY), Alain FOUILLEUL (VARESNES), Daniel FETRE (VAUCHELLES), Philippe BARBILLON (VILLE), Yves BUTIN (VILLESELVE)

Communauté de Communes du PLATEAU PICARD

Stéphane LUSTOFIN (AIRION), Christelle VERMEULEN (BULLES), Hubert DOISY (CRESSONSACQ), Joël DUMONT (FOURNIVAL), Alain FOURNIER (GODENVILLERS), Jean-Paul BALTZ (LE MESNIL-SUR-BULLES), Hervé PAUCELLIER (LE PLESSIER-SUR-BULLES), Serge VANDEWALLE (LIEUVILLERS), Denis FLOUR (MAIGNELAY-MONTIGNY), Sylvie SOUDET (NOURARD LE FRANC), Alain LEBRUN (SAINT-MARTIN-AUX-BOIS), Eric VALOIS (WACQUEMOULIN), André RENAUX (WAVIGNIES), Eric ROY (WELLES-PERENNES)

Communauté de Communes du VEXIN-THELLE

Eric MARCHAL (BACHIVILLERS), Annie MANSARD (BOISSY-LE-BOIS), Sophie LEVESQUE (BOUBIERS), Pascal ROSAY (BOUCONVILLERS), Eric LE COLLOËC (BOURY-EN-VEXIN), Joseph LEFEVER (BOUTENCOURT), Francis PAULIAN (FLEURY), Jean-Michel BOUCHARD (FRESNE-LEGUILLON), Patrick MARIAUD (JAMERICOURT), Sylvain LE CHATTON (LIANCOURT-SAINT-PIERRE), Pierre CORADE (MONTJAVOULT), Marie-Hélène DURAND (PORCHEUX), Oswald VANDEPUTTE (SERANS), Jean-Jacques GODARD (TOURLY), Maxime POULIZAC (TROUSSURES), Pierre MEGRET (VILLERS-SUR-TRIE)

Communauté de Communes RURALES DU BEAUVAISIS

Béatrice LEJEUNE (BAILLEUL-SUR-THERAIN), Philippe VAN WALLEGHEM (FOUQUEROLLES), Sylvain FRENOY (HAUDIVILLERS), Laurent PAGNY (HERMES), Jean-François DUFOUR (LA NEUVILLE-EN-HEZ), Chistine RENAUX (LA RUE-SAINT-PIERRE), Marie-Claude DEVILLERS (LAFRAYE), Nelly DEBRYE (LE FAY-SAINT-QUENTIN), Jean-Jacques DEGOUY (LITZ), Henry ANDERSEN (REMERANGLES), Jean-Paul TERNISIEN (VELENNES)

Membres associés avec voix consultative :

ADICO : M. Jean-Pierre LEMAISTRE

Représentés : (pouvoirs)

COMMUNES

Patrick PERIMONY délégué titulaire de la commune de BLARGIES donne pouvoir à Pascal BOUTELEUX délégué titulaire de MONCEAUX-L'ABBAYE

Roger BAUDART délégué titulaire de la commune de BUICOURT donne pouvoir à Edwige HAUDIQUET délégué titulaire de BAZANCOURT

Philippe LAVERNHE délégué titulaire de la commune de CANNY-SUR-THERAIN donne pouvoir à Edwige HAUDIQUET délégué titulaire de BAZANCOURT

Hervé COSME délégué titulaire de la commune de CHEVRIERES donne pouvoir à Alain DRICOURT délégué titulaire de BETHISY-SAINT-MARTIN

Fabienne CUVELIER délégué titulaire de la commune de GAUDECHART donne pouvoir à Marie-José ALIX délégué titulaire de PISSELEU-AUX-BOIS

Joël BERNARDIN délégué titulaire de la commune de GREMEVILLERS donne pouvoir à Francis PAULIAN délégué titulaire de FLEURY

Laurent DANIEL délégué titulaire de la commune de HANVOILE donne pouvoir à Joël DUMONT délégué titulaire de FOURNIVAL

André LEVASSEUR délégué titulaire de la commune de HECOURT donne pouvoir à Jean-Pierre LEFEVRE délégué titulaire de SAINT-QUENTIN-DES-PRES

Gaétane COUSSEMENT délégué titulaire de la commune de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY donne pouvoir à Luc SOENEN délégué titulaire de CORBEIL-CERF

Stanislas BARTHELEMY délégué titulaire de la commune de LONGUEIL-SAINTE-MARIE donne pouvoir à Daniel UR COURT délégué titulaire de ERCUIS

Pierre DES COURTILS délégué titulaire de la commune de LOUEUSE donne pouvoir à Jean-Michel DUDA délégué titulaire de LE VAUMAIN

Frédéric TANGUY délégué titulaire de la commune de MAYSEL donne pouvoir à Yvon DELAHAYE délégué titulaire de ROUSSELOY

Gilles NOTEBOOM délégué titulaire de la commune de MORVILLERS donne pouvoir à Alain LEBRUN délégué titulaire de SAINT-MARTIN-AUX-BOIS

France VERMEULEN délégué titulaire de la commune de ONS-EN-BRAY donne pouvoir à Thierry GILLES délégué titulaire de LA NEUVILLE-VAULT

Philippe SYS délégué titulaire de la commune de OUDEUIL donne pouvoir à Joël DUMONT délégué titulaire de FOURNIVAL

Philippe ELOY délégué titulaire de la commune de PRECY-SUR-OISE donne pouvoir à Jean-Jacques DUMORTIER délégué titulaire de BORAN-SUR-OISE

Dominique GAUDEFROY délégué titulaire de la commune de PUIITS-LA-VALLEE donne pouvoir à Jean-Marie BERLY délégué titulaire de OURSEL MAISON

Jean-Guy LETOFFE délégué titulaire de la commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT donne pouvoir à Jean-Michel DUDA délégué titulaire de LE VAUMAIN

Daniel BISSCHOP délégué titulaire de la commune de ROTHOIS donne pouvoir à Alain ARNOLD délégué titulaire de MONTREUIL-SUR-THERAIN

Thierry TAVERNIER délégué titulaire de la commune de VILLERS-SAINT-GENEST donne pouvoir à Eric VALOIS délégué titulaire de WACQUEMOULIN

MEMBRES NON COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Alain STORCK délégué titulaire de l'Université technologique de Compiègne (UTC) donne pouvoir à Philippe FOURNOT délégué titulaire de la commune de VILLERS-SUR-BONNIERES

Philippe ENJOLRAS délégué titulaire de la Chambre de commune et d'industrie de l'Oise (CCIO) donne pouvoir à Eric VALOIS délégué titulaire de la commune de WACQUEMOULIN

Georges BECQUERELLES délégué titulaire du SDIS donne pouvoir à Roger MENN délégué titulaire du Département de l'Oise

Communauté de Communes de CREVECOEUR-LE-GRAND

Brigitte FLAMENT délégué titulaire de la commune de CHOQUEUSE-LES-BENARDS donne pouvoir à Pascal ROSAY délégué titulaire de BOUCONVILLERS

Communauté de Communes COEUR SUD OISE

Dimitri ROLAND délégué titulaire de la commune de BARBERY donne pouvoir à Marc PLASMANS délégué titulaire de RULLY

Communauté de Communes de la BASSE AUTOMNE

Serge CZERNIEJEWICZ délégué titulaire de la commune de BETHISY-SAINT-PIERRE donne pouvoir à Jean-Pierre DESMOULINS délégué titulaire de SAINTINES

Patrick FLOURY délégué titulaire de la commune de VERBERIE donne pouvoir à Jean-Pierre DESMOULINS délégué titulaire de SAINTINES

Communauté de Communes de L'AIRE CANTILIEENNE

Marcel SARAMITO délégué suppléant de la commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN donne pouvoir à Didier BRICHE délégué titulaire de GOUVIEUX

Communauté de Communes des PAYS D'OISE ET D'ALATTE

Marinette CAROL déléguée titulaire de la commune de BAZICOURT donne pouvoir à Marie-Claire VERCRUYSSSE délégué titulaire de SAINT-MARTIN-LONGUEAU

Sandrine DA SILVA déléguée titulaire de la commune de BRENOUILLE donne pouvoir à Robert LAHAYE délégué titulaire de VERNEUIL-EN-HALATTE

Philippe BARBILLON délégué titulaire de la commune de CINQUEUX donne pouvoir à Christelle VERMEULEN délégué titulaire de BULLES

Bernard CORLAY délégué titulaire de la commune de MONCEAUX donne pouvoir à Jean-Paul DREVILLE délégué titulaire de SACY LE GRAND

Valérie LEBOYER déléguée titulaire de la commune de RIEUX donne pouvoir à Erick MULLOT délégué titulaire de LUCHY

Communauté de Communes des SABLONS

Joël VASQUEZ délégué suppléant de la commune de AMBLAINVILLE donne pouvoir à Martine CONTY délégué titulaire de ANDEVILLE

Robert ANDRE délégué titulaire de la commune de POUILLY donne pouvoir à Martine CONTY délégué titulaire de ANDEVILLE

Sylvie JULIE déléguée titulaire de la commune de VILLENEUVE-LES-SABLONS donne pouvoir à Brigitte MAHEU délégué titulaire de VILLOTRAN

Communauté de Communes du CANTON D'ATTICHY

Daniel GUEGUEN délégué titulaire de la commune de BERNEUIL-SUR-AISNE donne pouvoir à Yves ROME délégué titulaire de Délégué titulaire du Département de l'Oise

Jean-Claude CORMONT délégué titulaire de la commune de COULOISY donne pouvoir à Alain BRAILLY délégué titulaire de ATTICHY

Axell DE BRUYN délégué titulaire de la commune de CROUTOY donne pouvoir à Luc SOENEN délégué titulaire de CORBEIL-CERF

Michèle BOURBIER délégué titulaire de la commune de PIERREFONDS donne pouvoir à Jean-Marc PHILIPPE délégué titulaire de SAINT-SULPICE

Eric BEGUIN délégué titulaire de la commune de SAINT-ETIENNE-ROILAYE donne pouvoir à Jean-Marc PHILIPPE délégué titulaire de SAINT-SULPICE

Jacques-André BOQUET délégué titulaire de la commune de TRACY-LE-MONT donne pouvoir à Alain BRAILLY délégué titulaire de ATTICHY

Claude MENDEZ délégué titulaire de la commune de TROSLY-BREUIL donne pouvoir à Guy SALAUN délégué titulaire de VERSIGNY

Communauté de Communes du CLERMONTOIS

Myriam DESMARET délégué titulaire de la commune de MAIMBEVILLE donne pouvoir à Alain ARNOLD délégué titulaire de MONTREUIL-SUR-THERAIN

Communauté de Communes du LIANCOURT

Bernard LECHOPIER délégué titulaire de la commune de BAILLEVAL donne pouvoir à Bernard PICCOLI délégué titulaire de LAIGNEVIL

Claude PERSANT délégué titulaire de la commune de CAUFFRY donne pouvoir à Anne-Sophie SICARD délégué titulaire de BARON

Communauté de Communes du PAYS DE THELLE

Gérard AUGER délégué titulaire de la commune de NEUILLY-EN-THELLE donne pouvoir à Michèle BRICHEZ délégué titulaire de HONDAINVILLE

Benôit BIBERON délégué titulaire de la commune de NOAILLES donne pouvoir à Jean-Jacques ANTHEAUME délégué titulaire de ABBECOURT

Jacqueline VANBERSEL délégué titulaire de la commune de SAINTE-GENEVIEVE donne pouvoir à Alain LEBRUN délégué titulaire de SAINT-MARTIN-AUX-BOIS

Patrick VONTHRON délégué titulaire de la commune de SAINT-FELIX donne pouvoir à Michèle BRICHEZ délégué titulaire de HONDAINVILLE

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

Roger PARZYBUT délégué titulaire de la commune de AVRICOURT donne pouvoir à Jean-Pierre VRANCKEN délégué titulaire de MONCHY-HUMIERES

Pierre LITTY délégué titulaire de la commune de BRAISNES donne pouvoir à Jean-Pierre VRANCKEN délégué titulaire de MONCHY-HUMIERES

Jean-Paul KNAUSS délégué titulaire de la commune de CANNECTANCOURT donne pouvoir à René MAHET délégué titulaire de LATAULE

Yves LEMAIRE délégué titulaire de la commune de CONCHY-LES-POTS donne pouvoir à Vincent DEPRECCQ délégué titulaire de CIRES-LES-MELLO

Elisabeth DUMONT délégué titulaire de la commune de CUVILLY donne pouvoir à Christian GAVELLE délégué titulaire de SENANTES

Michel LEROY délégué titulaire de la commune de CUY donne pouvoir à Philippe LADAM délégué titulaire de NOINTEL

Christian CARON délégué titulaire de la commune de ECUVILLY donne pouvoir à Christian GAVELLE délégué titulaire de SENANTES

Daniel FORGET délégué titulaire de la commune de GOURNAY-SUR-ARONDE donne pouvoir à Vincent DEPRECCQ délégué titulaire de CIRES-LES-MELLO

Christian VOS délégué titulaire de la commune de LABERLIERE donne pouvoir à Pascal ROSAY délégué titulaire de BOUCONVILLERS

René MAHET délégué titulaire de la commune de LATAULE donne pouvoir à Thierry GILLES délégué titulaire de LA NEUVILLE-VAULT

Gauthier NANCELLE délégué titulaire de la commune de MARGNY-AUX-CERISES donne pouvoir à Anne-Sophie SICARD délégué titulaire de BARON

Lionel DESREUMAUX délégué titulaire de la commune de MORTEMER donne pouvoir à Yves ROME délégué titulaire de Délégué titulaire du Département de l'Oise

François CORMIER délégué titulaire de la commune de ORVILLERS-SOREL donne pouvoir à Nathalie CHAMPENOIS délégué titulaire de ANGICOURT

Communauté de Communes du PAYS NOYONNAIS

Daniel DOLIGE délégué titulaire de la commune de BABOEUF donne pouvoir à Didier WATTIAUX délégué titulaire de LARBROYE

Daniel HARDIER délégué titulaire de la commune de BEURAINS-LES-NOYON donne pouvoir à Didier WATTIAUX délégué titulaire de LARBROYE

Jean-Pierre BAROS délégué titulaire de la commune de BUSSY donne pouvoir à Nathalie CHAMPENOIS délégué titulaire de ANGICOURT

Michel MARCHAND délégué titulaire de la commune de CUTS donne pouvoir à Daniel URCOURT délégué titulaire de ERCUIS

Guillaume DOISY délégué titulaire de la commune de FRENICHES donne pouvoir à David BANTIGNY délégué titulaire de FLAVY-LE-MELDEUX

Andrée BERTON délégué titulaire de la commune de FRETOY-LE-CHATEAU donne pouvoir à David BANTIGNY délégué titulaire de FLAVY-LE-MELDEUX

Jean-Yves DEJOYE délégué titulaire de la commune de SEMPIGNY donne pouvoir à Patrick TESTARD délégué titulaire de NEUILLY-SOUS-CLERMONT

Daniel FETRE délégué titulaire de la commune de VAUCHELLES donne pouvoir à Brigitte MAHEU délégué titulaire de VILLOTRAN

Philippe BARBILLON délégué titulaire de la commune de VILLE donne pouvoir à Nicole ROBERT délégué titulaire de ULLY-SAINT-GEORGES

Yves BUTIN délégué titulaire de la commune de VILLESELVE donne pouvoir à Guy SALAUN délégué titulaire de VERSIGNY

Communauté de Communes du PLATEAU PICARD

Stéphane LUSTOFIN délégué titulaire de la commune de AIRION donne pouvoir à Etienne DARDANT délégué titulaire de LAMECOURT

Jean-Paul BALTZ délégué titulaire de la commune de LE MESNIL-SUR-BULLES donne pouvoir à Christelle VERMEULEN délégué titulaire de BULLES

Serge VANDEWALLE délégué titulaire de la commune de LIEUVILLERS donne pouvoir à Alain DRICOURT délégué titulaire de BETHISY-SAINT-MARTIN

Denis FLOUR délégué titulaire de la commune de MIGNELAY-MONTIGNY donne pouvoir à Erick MULLOT délégué titulaire de LUCHY

Sylvie SOUDET délégué titulaire de la commune de NOURARD LE FRANC donne pouvoir à Francis PAULIAN délégué titulaire de FLEURY

André RENAUX délégué titulaire de la commune de WAVIGNIES donne pouvoir à Philippe FOURNOT délégué titulaire de VILLERS-SUR-BONNIERES

Communauté de Communes du VEXIN-THELLE

Sophie LEVESQUE délégué titulaire de la commune de BOUBIERS donne pouvoir à Sylvain LE CHATTON délégué titulaire de LIANCOURT-SAINT-PIERRE

Pierre CORADE délégué titulaire de la commune de MONTJAVOULT donne pouvoir à Patrick TESTARD délégué titulaire de NEUILLY-SOUS-CLERMONT

Oswald VANDEPUTTE délégué titulaire de la commune de SERANS donne pouvoir à Jean-Luc DION délégué titulaire de THIVERNY

Jean-Jacques GODARD délégué titulaire de la commune de TOURLY donne pouvoir à Nicole ROBERT délégué titulaire de ULLY-SAINT-GEORGES

Communauté de Communes RURALES DU BEAUVAISIS

Nelly DEBRYE délégué titulaire de la commune de LE FAY-SAINT-QUENTIN donne pouvoir à Béatrice LEJEUNE délégué titulaire de BAILLEUL-SUR-THERAIN

DEPARTEMENT DE L'OISE :

M. Yves ROME, M. Roger MENN, M. Thierry FRAU, M. Jean-Paul DOUET

MEMBRES NON COLLECTIVITES TERRITORIALES :

COMMUNES :

Marc DESJARDINS (ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN), Jean-Baptiste CALLENS (ACHY), Anne-Sophie SICARD (BARON), Edwige HAUDIQUERT (BAZANCOURT), Patrick PERIMONY (BLARGIES), Franciane BIZET (BONNIERES), Christian GOMEZ (BONVILLERS), Jean-Jacques DUMORTIER (BORAN-SUR-OISE), Franck VALLEE (BOUILLANCY), Joël HUCLEUX (BOUTAVENT-LA-GRANGE), Joseph LEFEVER (BOUTENCOURT), Benoît HAQUIN (BREGY), Philippe LEFEBVRE (BRIOT), Jean-François BOURSIER (CEMPUIS), Ludovic BARRE (CRILLON), Yves BERENGER (CUIGY-EN-BRAY), Denis ANCELIN (ESCLES-SAINT-PIERRE), Jean-Paul SOULEZ (FORMERIE), Daniel BOURGOIS (FRESNOY-LE-LUAT), Catherine SABBAGH (FROISSY), VANHOUCHE (GLATIGNY), Jean Paul TRIBAUDEAUT (GRANDVILLIERS), Joël BERNARDIN (GREMEVILLERS), D.PETREZ (HARDIVILLERS), Aleth BELIARD (HAUTE-EPINE), Nadine CHEVALLIER (HODENC-EN-BRAY), Jean-Pierre NIGRO (LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE), Christine ORTEGAT (LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL), Jean ZIOLO (LANNOY-CUILLERE), Jean-Pierre CHAINEAUD (LE MESNIL-THERIBUS), Jean-Michel DUDA (LE VAUMAIN), Serge STEINMAYER (LOCONVILLE), Eric FRONTICE (LOUEUSE), Sandrine ALBERT (MAISONCELLE-TUILERIE), Marie DUBUT (MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS), Bertrand JOLIVET (MELICOCQ), Philippe VAN OOTEGHEM (MOLIENS), Claude HANUSSE (MONNEVILLE), Loïc TAILLEBREST (MONTAGNY-EN-VEXIN), Grégory TRUMP (MONTAGNY-EN-VEXIN), Stéphane MONTEUX (MONTAGNY-SAINTE-FELICITE), Arlette PITSILLIDES (MONTJAVOULT), Patrick GUIBON (MONTREUIL-SUR-BRECHE), Alain SURVILLE (NEUFHELLES), France VERMEULEN (ONS-EN-BRAY), Jean-Marie BERLY (OURSEL-MAISON), Richard KUBISZ (PEROY-LES-GOMBRIES), Raphaël FARTURA (PEROY-LES-GOMBRIES), Marie-Hélène DURAND (PORCHEUX), Frédéric VAN DE CAVEYE (PREVILLERS), Joël LAURENT (PREVILLERS), Dominique GAUDEFROY (PUITS-LA-VALLEE), Jean-Pierre LAFFINEUR (PUITS-LA-VALLEE), Simon DUPUIS (QUINCAMPOIX-FLEUZY), Patrick DESRUELLE (REILLY), Jean-Guy LETOFFE (RIBECOURT-DRESLINCOURT), Michel CHERON (ROMESCAMPS), Michel DUPONT (ROSOY-EN-MULTIEN), Daniel BISSCHOP (RTHOIS), Yvon DELAHAYE (ROUSSELOY), Jean-Pierre LEFEVRE (SAINT QUENTIN DES PRES), Claude MOMMER (SAINT-ARNOULT), Christian HAVEZ (SAINT-LEGER-AUX-BOIS), Michel EUVERTE (SAINT-LEU-D'ESSERENT), Gérard DEVAMBEZ (SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE), Franck CHARBONNIER (SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS), Françoise JOLIVET (SAINT-SAMSON-LA-POTERIE), André DUPONT (SARCUS), Lionel BOUCHART (SARNOIS), Christian GAVELLE (SENANTES), Nathalie LEBAS (SENLIS), Thérèse CLABAUT (SERY-MAGNEVAL), François DUMARS (SONGEONS), Raymond PLET (THERINES), Jean-Luc DION (THIVERNY), Christian LOUSSERT (TRUMILLY), Guy SALAÜN (VERSIGNY), Stéphane KRAKOWSKI (VILLERS-SOUS-SAINT-LEU), Pierre TOUPART (VROCOURT) et Patric FOURNIER (WAMBEZ)

Communauté de communes de Crèvecœur-le-Grand :

Alain ROUSSELLE (AUCHY-LA-MONTAGNE) et Jean-Pierre SENECHAL (MAULERS)

Communauté de communes de la Basse Automne :

Serge CZERNIEJEWICZ (BETHISY-SAINT-PIERRE) et Jean-Pierre DESMOULINS (SAINTINES)

Communauté de communes de l'Aire Cantilienne :

Roger POTIN-VEPERAS (APREMONT), Didier BRICHE (GOUVIEUX), Nicole LADURELLE (LAMORLAYE), Martine MAHAUT (LAMORLAYE) et Jean-Pierre LEMAISTRE (PLAILLY)

Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte :

Nathalie CHAMPENOIS (ANGICOURT), Sandrine DA SILVA (BRENOUILLE), Patrick PELISSOU (PONTPOINT), Philippe FIAULT (PONT-SAINT-MAXENCE), Jean-Paul DREVILLE (SACY-LE-GRAND) et Robert LAHAYE (VERNEUIL-EN-HALATTE)

Communauté de communes du Canton d'Attichy :

Jean-Claude CORMONT (COULOISY) et Claude MENDEZ (TROSLY-BREUIL)

Communauté de communes du Clermontois :

William LECIEUX (AGNETZ), David BELVAL (BURY), Jean-Pierre BLOT (CAMBRONNE-LES-CLERMONT), Michel RUBE (CATENOY), Serge LAMBERT (CLERMONT), Etienne DARDANT (LAMECOURT), Salim LTEIF (MOUY) et Patrick TESTARD (NEUILLY-SOUS-CLERMONT)

Communauté de communes du Liancourtois :

Claude PERSANT (CAUFFRY), Jean-François CROISILLE (LABRUYERE), Bernard PICCOLI (LAIGNEVILLE), Yves NEMBRINI (LIANCOURT), Yves LAVOGIEZ (MOGNEVILLE) et Bernard GUERRE (VERDERONNE)

Communauté de communes du Pays de Thelle :

Jean-Jacques ANTHEAUME (ABBECOURT), Laurent SERRUYS (BERTHECOURT), Michel VEREECKE (CAUVIGNY), Michèle BRICHEZ (HONDAINVILLE), Alain PAILLARD (MORTEFONTAINE-EN-THELLE), Gérard AUGER (NEUILLY-EN-THELLE), Jean-Louis VOGEL (PUISEUX-LE-HAUBERGER), Patrick VONTHRON (SAINT-FELIX), Jean-Marc PHILIPPE (SAINT-SULPICE) et Nicole ROBERT (ULLY-SAINT-GEORGES)

Communauté de communes du Pays des Sources :

Gaël DANIEL (LA NEUVILLE-SUR-RESSONS)

Communauté de communes du Pays Noyonnais :

Daniel DOLIGE (BABOEUF), Alexandre CAVE (CATIGNY), David BANTIGNY (FLAVY-LE-MELDEUX), Daniel CHARLET (MORLINCOURT), Patrick DEGUISE (NOYON) et Maryvonne PALISSE (QUESMY)

Communauté de communes du Plateau Picard :

Philippe TRUNET (CATILLON-FUMECHON), Jean-Louis HENNON (COURCELLES-EPAYELLES), Joël DUMONT (FOURNIVAL), Alain FOURNIER (GODENVILLERS), Didier LEDENT (MOYENNEVILLE), Bruno RABUSSIER (PRONLEROY), Jean-Luc PAILLETTE (RAVENEL) et Jacques BOCQUET (TRICOT)

Communauté de communes Rurales du Beauvaisis :

Patrick SIGNOIRT (LA RUE-SAINT-PIERRE), Jean-Jacques DEGOUY (LITZ) et Jean-Paul TERNISIEN (VELENNES)

Communauté de communes des Sablons :

Martine CONTY (ANDEVILLE), Cyril MARANDET (ANSERVILLE), Valéry BEAUVISAGE (BEAUMONT-LES-NONAINS), Christiane VIGNOLI (FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL), Hervé LE MAREC (HENONVILLE), Michel JANTOLEK (IVRY-LE-TEMPLE), Gisèle ROELANTS (LA NEUVILLE-GARNIER), Hugues DE LEON (MERU), Robert ANDRE (POUILLY), Sylvie JULIE (VILLENEUVE-LES-SABLONS) et Brigitte MAHEU (VILLOTTRAN)

Membres associés avec voix consultative :

Syndicat d'électricité de l'Oise : M. Daniel BISSCHOP

ADICO : M. Jean-Pierre LEMAISTRE

Représentés : (pouvoirs)

Laurent TRIBOUT délégué titulaire de la commune de BEAUVOIR donne pouvoir à Catherine SABBAGH délégué titulaire de FROISSY

Alain LEPINE délégué titulaire de la commune de BOISSY-FRESNOY donne pouvoir à Thierry FRAU délégué titulaire de Délégué titulaire du Département de l'Oise

Fabrice LONCKE délégué titulaire de la commune de BOUVRESSE donne pouvoir à Jean-Paul DOUET délégué titulaire de Délégué titulaire du Département de l'Oise

Roger BAUDART délégué titulaire de la commune de BUICOURT donne pouvoir à Marc DESJARDINS délégué titulaire de ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN

Philippe LAVERNHE délégué titulaire de la commune de CANNY-SUR-THERAIN donne pouvoir à Alain ROUSSELLE délégué titulaire de AUCHY-LA-MONTAGNE

Jean-Paul RYCHTARIK délégué titulaire de la commune de CHEVREVILLE donne pouvoir à Daniel DOLIGE délégué titulaire de BABOEUF

Hervé COSME délégué titulaire de la commune de CHEVRIERES donne pouvoir à Jean-Paul DOUET délégué titulaire de Délégué titulaire du Département de l'Oise

Béatrice BELLARD délégué titulaire de la commune de ESCAMES donne pouvoir à Franciane BIZET délégué titulaire de BONNIERES

Charles POULPIN délégué titulaire de la commune de ESTREES-SAINT-DENIS donne pouvoir à Franck VALLEE délégué titulaire de BOUILLANCY

Alain BOUTELEUX délégué titulaire de la commune de FONTENAY-TORCY donne pouvoir à Laurent SERRUYS délégué titulaire de BERTHECOURT

Christian BORNIGAL délégué titulaire de la commune de FRESNOY-LA-RIVIERE donne pouvoir à David BELVAL délégué titulaire de BURY

Christophe COCU délégué titulaire de la commune de GOURCHELLES donne pouvoir à Michel CHERON délégué titulaire de ROMESCAMPS

André LEVASSEUR délégué titulaire de la commune de HECOURT donne pouvoir à Jean-Pierre LEFEVRE délégué titulaire de SAINT-QUENTIN-DES-PRES

Gaëtane COUSSEMENT délégué titulaire de la commune de LACHAPPELLE-SOUS-GERBEROY donne pouvoir à Franciane BIZET délégué titulaire de BONNIERES

Hervé DESSEIN délégué titulaire de la commune de LAVILLETERTRE donne pouvoir à Jean-Pierre BLOT délégué titulaire de CAMBRONNE-LES-CLERMONT

Benoît PROFFIT délégué titulaire de la commune de MAREUIL SUR OURCQ donne pouvoir à Michel RUBE délégué titulaire de CATENOY

Frédéric TANGUY délégué titulaire de la commune de MAYSEL donne pouvoir à Jean-Luc DION délégué titulaire de THIVERNY

Alain DEGRY délégué titulaire de la commune de MUREAUMONT donne pouvoir à Hervé LE MAREC délégué titulaire de HENONVILLE

Philippe SYS délégué titulaire de la commune de OUDEUIL donne pouvoir à Jean-Pierre NIGRO délégué titulaire de LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE

Dominique GAUDEFROY délégué titulaire de la commune de PUIITS-LA-VALLEE donne pouvoir à Jean-Marie BERLY délégué titulaire de OURSEL-MAISON

Simon DUPUIS délégué titulaire de la commune de QUINCAMPOIX-FLEUZY donne pouvoir à Patrick PERIMONY délégué titulaire de BLARGIES

Dominique GIBERT délégué titulaire de la commune de REEZ-FOSSE-MARTIN donne pouvoir à Benoît HAQUIN délégué titulaire de BREGY

Henri BABIAUD délégué titulaire de la commune de ROCQUEMONT donne pouvoir à Hervé LE MAREC délégué titulaire de HENONVILLE

Nadine PETIGNY délégué titulaire de la commune de ROY-BOISSY donne pouvoir à Jean-Pierre NIGRO délégué titulaire de LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE

Alain LEVASSEUR délégué titulaire de la commune de SAINT-GERMER-DE-FLY donne pouvoir à Franck CHARBONNIER délégué titulaire de SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS

Jean-Claude MERCIER délégué titulaire de la commune de SOMMEREUX donne pouvoir à Gaël DANIEL délégué titulaire de LA NEUVILLE-SUR-RESSONS

Yves CHERON délégué titulaire de la commune de VER-SUR-LAUNETTE donne pouvoir à Bernard PICCOLI délégué titulaire de LAIGNEVILLE

Pascal LALANDE délégué titulaire de la commune de VILLERS-SUR-TRIE donne pouvoir à Loïc TAILLEBREST délégué titulaire de MONTAGNY EN VEXIN

MEMBRES NON COLLECTIVITES TERRITORIALES :

M. Alain STORCK délégué titulaire de l'université technologique de Compiègne (UTC) donne pouvoir à M. Jean-Michel DUDA délégué titulaire de la commune du Vaumain.

Communauté de communes de Crèvecœur-le-Grand :

Brigitte FLAMENT délégué titulaire de la commune de CHOQUEUSE-LES-BENARDS donne pouvoir à Laurent SERRUYS délégué titulaire de BERTHECOURT

Yvette PARMENTIER délégué titulaire de la commune de CROISSY-SUR-CELLE donne pouvoir à Marc DESJARDINS délégué titulaire de ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN

Mathieu BOUREUX délégué titulaire de la commune de LE GALLET donne pouvoir à Jean-Luc PAILLETTE délégué titulaire de RAVENEL

Communauté de communes Cœur Sud Oise :

Dimitri ROLAND délégué titulaire de la commune de BARBERY donne pouvoir à Daniel BOURGOIS délégué titulaire de FRESNOY-LE-LUAT

Daniel FROMENT délégué titulaire de la commune de MONTLOGNON donne pouvoir à Serge LAMBERT délégué titulaire de CLERMONT

Communauté de communes de la Basse Automne :

Alain DRICOURT délégué titulaire de la commune de BETHISY-SAINT-MARTIN donne pouvoir à Serge CZERNIEJEWICZ délégué titulaire de BETHISY-SAINT-PIERRE

Communauté de communes de l'Aire Cantilienne :

Christian LAMBLIN délégué titulaire de la commune de MORTEFONTAINE donne pouvoir à Ludovic BARRE délégué titulaire de CRILLON

Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte :

Philippe BARBILLON délégué titulaire de la commune de CINQUEUX donne pouvoir à Jean-Jacques ANTHEAUME délégué titulaire de ABBECOURT

Bernard CORLAY délégué titulaire de la commune de MONCEAUX donne pouvoir à Jean-Paul DREVILLE délégué titulaire de SACY-LE-GRAND

Philippe FIAULT délégué titulaire de la commune de PONT-SAINTE-MAXENCE donne pouvoir à Alain FOURNIER délégué titulaire de GODENVILLERS

Communauté de communes du Canton d'Attichy :

Bernard FAVROLLE délégué titulaire de la commune de ATTICHY donne pouvoir à Jean-Claude CORMONT délégué titulaire de COULOISY

Daniel GUEGUEN délégué titulaire de la commune de BERNEUIL-SUR-AISNE donne pouvoir à Yves ROME délégué titulaire de Délégué titulaire du Département de l'Oise

Christian DEBLOIS délégué titulaire de la commune de CHELLES donne pouvoir à Roger MENN délégué titulaire de Délégué titulaire du Département de l'Oise

Jean-Marie BOUVIER délégué titulaire de la commune de HAUTEFONTAINE donne pouvoir à Jean-Pierre BLOT délégué titulaire de CAMBRONNE-LES-CLERMONT

Eric BEGUIN délégué titulaire de la commune de SAINT-ETIENNE-ROILAYE donne pouvoir à Jean-Michel DUDA délégué titulaire de LE VAUMAIN

Communauté de communes du Clermontois :

Myriam DESMARET délégué titulaire de la commune de MAIMBEVILLE donne pouvoir à Alain FOURNIER délégué titulaire de GODENVILLERS

Philippe LADAM délégué titulaire de la commune de NOINTEL donne pouvoir à Patrick TESTARD délégué titulaire de NEUILLY-SOUS-CLERMONT

Communauté de communes du Pays de Thelle :

Philippe VINCENTI délégué titulaire de la commune de BELLE-EGLISE donne pouvoir à Gérard AUGER délégué titulaire de NEUILLY-EN-THELLE

Annie BLANQUET délégué titulaire de la commune de FOULANGUES donne pouvoir à Daniel DOLIGE délégué titulaire de BABOEUF

Danielle DEBLIECK délégué titulaire de la commune de HODENC-L'EVEQUE donne pouvoir à Jean-Marc PHILIPPE délégué titulaire de SAINT-SULPICE

Alain ARNOLD délégué titulaire de la commune de MONTREUIL-SUR-THERAIN donne pouvoir à Alain PAILLARD délégué titulaire de MORTEFONTAINE-EN-THELLE

Robert JOYOT délégué titulaire de la commune de PONCHON donne pouvoir à Gaël DANIEL délégué titulaire de LA NEUVILLE-SUR-RESSONS

Communauté de communes du Pays des Sources :

Roger PAZYBUT délégué titulaire de la commune de AVRICOURT donne pouvoir à Roger MENN délégué titulaire de Délégué titulaire du Département de l'Oise

Pierre LITTY délégué titulaire de la commune de BRAISNES donne pouvoir à Jean-Jacques ANTHEAUME délégué titulaire de ABBECOURT

Philippe DELACHAMBRE délégué titulaire de la commune de CANNY-SUR-MATZ donne pouvoir à Martine CONTY délégué titulaire de ANDEVILLE

René MAHET délégué titulaire de la commune de LATAULE donne pouvoir à Michel RUBE délégué titulaire de CATENOY

Lionel DESREUMAUX délégué titulaire de la commune de MORTEMER donne pouvoir à Joël DUMONT délégué titulaire de FOURNIVAL

Communauté de communes du Pays Noyonnais :

Eric LONGA délégué titulaire de la commune de BEHERICOURT donne pouvoir à Patrick DEGUISE délégué titulaire de NOYON

Joël COTTART délégué titulaire de la commune de BERLANCOURT donne pouvoir à Thierry FRAU délégué titulaire de Délégué titulaire du Département de l'Oise

Michel MARCHAND délégué titulaire de la commune de CUTS donne pouvoir à Alain ROUSSELLE délégué titulaire de AUCHY-LA-MONTAGNE

Guillaume DOISY délégué titulaire de la commune de FRENICHES donne pouvoir à David BANTIGNY délégué titulaire de FLAVY LE MELDEUX

Andrée BERTON délégué titulaire de la commune de FRETOY-LE-CHATEAU donne pouvoir à David BANTIGNY délégué titulaire de FLAVY LE MELDEUX

Didier WATTIAUX délégué titulaire de la commune de LARBROYE donne pouvoir à David BELVAL délégué titulaire de BURY

Hervé ROUSSEL délégué titulaire de la commune de LE PLESSIS-PATTE-D'OIE donne pouvoir à Serge LAMBERT délégué titulaire de CLERMONT

Alain CAPPELAERE délégué titulaire de la commune de MONDESCOURT donne pouvoir à Daniel CHARLET délégué titulaire de MORLINCOURT

Michel SEME délégué titulaire de la commune de PONT-L'EVEQUE donne pouvoir à Bernard PICCOLI délégué titulaire de LAIGNEVILLE

Daniel FETRE délégué titulaire de la commune de VAUCHELLES donne pouvoir à Jean ZIOLO délégué titulaire de LANNOY-CUILLERE

Yves BUTIN délégué titulaire de la commune de VILLESELVE donne pouvoir à Yves ROME délégué titulaire de Délégué titulaire du Département de l'Oise

Communauté de communes du Plateau Picard :

Hubert DOISY délégué titulaire de la commune de CRESSONSACQ donne pouvoir à Didier LEDENT délégué titulaire de MOYENNEVILLE

Philippe FARCE délégué titulaire de la commune de CUIGNIERES donne pouvoir à Martine CONTY délégué titulaire de ANDEVILLE

Jean-Marie BOUVIER délégué titulaire de la commune de LE MESNIL-SUR-BULLES donne pouvoir à Alexandre CAVE délégué titulaire de CATIGNY

Hervé PAUCELLIER délégué titulaire de la commune de LE PLESSIER-SUR-BULLES donne pouvoir à Ludovic BARRE délégué titulaire de CRILLON

Laurent PATINOTTE délégué titulaire de la commune de LE PLOYRON donne pouvoir à Joël DUMONT délégué titulaire de FOURNIVAL

Serge VANDEWALLE délégué titulaire de la commune de LIEUVILLERS donne pouvoir à Daniel BOURGOIS délégué titulaire de FRESNOY-LE-LUAT

Philippe WARME délégué titulaire de la commune de MONTGERAIN donne pouvoir à Alexandre CAVE délégué titulaire de CATIGNY

Alain BAUDIN délégué titulaire de la commune de QUINQUEMPOIX donne pouvoir à Jean ZIOLO délégué titulaire de LANNOY-CUILLERE

Communauté de communes Rurales du Beauvaisis :

Marie-Claude DEVILLERS délégué titulaire de la commune de LAFRAYE donne pouvoir à Franck VALLEE délégué titulaire de BOUILLANCY

L'an deux mille quatorze et le 1^{er} **décembre à 18 h 00**, le comité syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'hémicycle du conseil général de L'Oise, sous la présidence de Monsieur Yves ROME.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Axel LE BRUYN a été nommé secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2014

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du syndicat mixte Oise très haut débit,

Vu le règlement intérieur du syndicat mixte Oise très haut débit approuvé par délibération du 6 juin 2013,

Vu le procès-verbal de la séance du comité syndical du 9 octobre 2014,

Vu le rapport CS2014-12-01-01

Monsieur Yves ROME, Président du syndicat mixte Oise très haut débit, invite le comité syndical à approuver le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014, conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement intérieur.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 30 OCTOBRE 2014 ET DES ARRETES PRIS PAR LE PRESIDENT

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du syndicat mixte Oise Très Haut Débit,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibération du 3 octobre 2013 et en particulier son article 8,

Le conseil Syndical prend acte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du comité syndical :

DECISIONS DU BUREAU DU 30 OCTOBRE 2014 rendues exécutoires le 4 novembre 2014

DECISION N° BS2014-10-30-01	AGREMENT DE NOUVEAUX MEMBRES	unanimité
DECISION N° BS2014-10-30-02	AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE A TRES HAUT DEBIT	unanimité
DECISION N° BS2014-10-30-03	AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC « OISE NUMERIQUE » POUR L'EXPLOITATION DU RIP A TRES HAUT DEBIT DE L'OISE	unanimité
DECISION N° BS2014-10-30-04	ADHESION AUX CONTRATS COMPLEMENTAIRE SANTE ET DE PREVOYANCE DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE	unanimité
DECISION N° BS2014-10-30-05	CONVENTIONS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA REALISATION DU RESEAU OISE TRES HAUT DEBIT – ANNEE 1	unanimité
DECISION N° BS2014-10-30-06	CONVENTION CADRE DE RACCORDEMENT D'IMMEUBLES PAR DES LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE	unanimité
DECISION N° BS2014-10-30-07	PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 1 ^{ER} DECEMBRE 2014	unanimité
DECISION N° BS2014-10-30-08	CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LES COMMUNES DE BURY, CHAMBLY, CROUY-EN-THELLE, ERCUIS, LE MESNIL-EN-THELLE, MORLINCOURT, NEUILLY-EN-THELLE, NOYON, PONT-L'EVEQUE, PONTOISE-LES-NOYON ET SEMPIGNY POUR L'IMPLANTATION D'UN SOUS REPARTITEUR OPTIQUE NECESSAIRE AU DEPLOIEMENT DU THD	unanimité
DECISION N° BS2014-10-30-09	CONVENTION RELATIVE AUX MOYENS MIS A DISPOSITION PAR LE CONSEIL GENERAL DE L'OISE AU SMOTHD	unanimité

ARRETES DU PRESIDENT

3. ARRETE N° A2014-19 – Arrêté portant délégation de signature des procès-verbaux de réception des ouvrages à Monsieur Marc GORSKI directeur adjoint du déploiement du syndicat mixte Oise très haut débit
4. ARRETE N° A2014-20 - Arrêté portant délégation de signature des procès-verbaux de réception des ouvrages à Monsieur Régis CLIN directeur du déploiement du syndicat mixte Oise très haut débit

3. DECISION MODIFICATIVE N° 2014-2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Vu le budget primitif 2014, adopté par délibération du 3 octobre 2013,

Vu les arrêtés relatifs aux restes à réaliser de l'exercice 2013,

Vu le compte administratif 2013 et le résultat excédentaire cumulé constaté le 19 mai 2014,

Vu la délibération relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 du 19 mai 2014,

Vu la décision modification n°1-2014 du 19 mai 2014,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des écritures d'ajustement de crédits de fin d'exercice, permettant notamment de mettre en concordance les montants prévisionnels des amortissements, avec les investissements liés à la réalisation des travaux de déploiement du réseau FttH, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant qu'il est souhaitable de prévoir également :

- des crédits complémentaires de 260 K€ à l'article 1318 « subvention d'équipement autre », pour permettre au syndicat de verser aux communes concernées les participations relatives aux travaux de mutualisation,
- de supprimer la somme de -907 K€ à l'article 2188 « acquisition de fourreaux », ce compte n'ayant pas fait l'objet de dépense cette année,
- de supprimer – 729 K€ à l'article 1641 « emprunts en euros » qui ne sera pas appelée cette année,
- d'ôter en corollaire la somme de – 99 K€ à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » ;
- de retrancher – 154 K€ à l'article « subventions exceptionnelles » qui ne sera pas appelée,
- d'ajouter 136 K€ à l'article 757 « redevance des fermiers » en raison de la perception de la totalité du versement attendu de la DSP Oise Numérique, soit 1 356 K€ pour 2014.

Considérant que pour équilibrer cette décision modificative n°2, il y a lieu de procéder à un virement à la section d'investissement d'un montant de 729 751 €,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°2, telle que décrite ci-dessous :

Décision Modificative N° 2

Section d'Exploitation

– Recettes :

- Compte 757 « redevances des fermiers » : 136 481,00 €
- Compte 774 « subvention exceptionnelle » : - 154 000,00 €
- Compte 777 « quote-part subvention investissement » : 509 205,00 €

▪ **S/TOTAL = 491 686,00 €**

– Dépenses :

- Compte 023 « virement à la section d'investissement » : 729 751,00 €
- Compte 66111 « intérêts réglés à l'échéance » : - 99 519,00 €
- Compte 6811 « Dotations aux amortissements » : - 138 546,00 €

○ **S/TOTAL = 491 686,00 €**

Section d'Investissement

– Recettes :

- Compte 021 « virement de la section d'exploitation » : 729 751,00 €
- Compte 1641 « emprunts en euros » : - 729 751,00 €
- Compte 2808 « amortissement immo. Incorp. autres » : 14 248,00 €
- Compte 28153 « amortissement immo. corpo. spéci.» : - 153 000,00 €
- Compte 28183 « amortissement immo. corpo. mat. » : 206,00 €

○ **S/TOTAL = - 138 546,00 €**

– Dépenses :

- Compte 1318 « subvention d'équipement » : 260 000,00 €
- Compte 2188 « acquisition de fourreaux » : - 907 751,00 €
- Compte 13913 « subvention d'investissement » : 509 205,00 €

S/TOTAL = - 138 546,00 €

- **PRECISE** que ces écritures budgétaires modificatives impliquent l'adaptation suivante de la présentation générale du budget 2014 en conséquence :

EXPLOITATION	Dépenses €	Recettes €
BP 2014 + DM N°1	1 664 502,53	1 664 502,53
Décision modificative N°2		

	491 686,00	491 686,00
S/TOTAL	2 156 188,53	2 156 188,53
INVESTISSEMENT	Dépenses €	Recettes €
BP 2014 + DM N°1	34 336 502,35	34 336 502,35
Décision modificative N°2	- 138 546,00	- 138 546,00
S/TOTAL	34 197 956,35	34 197 956,35
TOTAL DU BUDGET 2014	36 354 144,88	36 354 144,88

4. BUDGET PRIMITIF 2015

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du syndicat mixte Oise Très Haut Débit,

Vu l'article L.2224-1 du code général des collectivités territoriales (applicable aux départements par renvoi de l'article L1412-1 du code général des collectivités territoriales) qui prévoit que les budgets des services publics industriels et commerciaux appliquent les règles budgétaires et comptables définies par l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération du comité syndical du 3 octobre 2013 adoptant le règlement budgétaire et financier

Considérant l'activité du syndicat mixte Oise très haut débit consiste à mettre en œuvre le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015 tenu au comité syndical lors de sa réunion en date du 9 octobre 2014,

Vu le projet de budget primitif 2015, représentant un montant global de 50,8 M€, comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire,

Le **budget 2015**, représentant une enveloppe totale de **50 904 k€ HT** prévoit les charges et les recettes suivantes hors TVA :

Section d'exploitation (en k€ HT)	Dépenses	Recettes
Total	3 805 k€	3 805 k€

Section d'investissement (en € HT)	Dépenses	Recettes
Total	47 099 k€	47 099 k€
Crédits budgétaires gérés hors AP	47 099 k€	47 099 k€

Section d'exploitation : les dépenses et les recettes sont équilibrées à **3 805 k€ HT**.

o Les dépenses réelles d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation du **SMOTHD** comprennent :

- Les locations immobilières (locations de fourreaux et loyer du siège du SMOTHD) pour un total de 85 000 € (article 6132) ;
- Les fournitures administratives pour 10 000 € (article 6064) ;
- L'assurance « multirisques » à hauteur de 5 000 € (articles 6161 et 6168) ;
- diverses prestations intellectuelles à hauteur de 11 000 € (article 6226) ;
- divers frais de publication et d'annonces pour 5 000 € (article 6231) ;
- l'achat d'équipements divers de communication pour 5 000 € (article 6238) ;
- les frais de déplacement à hauteur de 5 000 € (article 6251) ;
- les frais de télécommunications à hauteur de 3 000 € (article 6262) ;
- le remboursement des moyens mis à disposition par le département, à hauteur de 85 000 € (article 6287) ;
- les autres frais fixes (article 6288) pour 171 425 € ;
- les charges de personnel pour 931 000 € (déclinaison d'articles C/64) ;
- les intérêts des emprunts levés à hauteur de 881 000 € (article 66111).

La présentation du budget 2015 regroupe les sommes prévues sur ces imputations afin de les consolider au niveau du chapitre. In fine, le vote proposé identifie les sommes suivantes :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général »	386 425 €
- Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »	931 000 €
- Chapitre 66 « Charges financières »	881 000 €

o Les dépenses d'ordre d'exploitation

Il s'agit des écritures d'équilibre du budget et d'amortissement des immobilisations.

- Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »	853 000 €
- Chapitre 042 « Transfert entre sections »	753 575 €

o Les recettes réelles d'exploitation

Parallèlement, les recettes réelles d'exploitation du SMOTHD comprennent :

- les redevances d'usage à percevoir, d'une part, auprès du délégataire TELOISE et, d'autre part, auprès de Oise Numérique, soit au total, 2 471 000 € (article 757) ;
- une participation exceptionnelle des adhérents à hauteur de 927 000 € (article 7748).

De la même manière que pour les dépenses, le vote du budget sur la partie recette identifie deux masses sur les chapitres suivants :

- Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »	2 471 000 €
- Chapitre 77 « Produits exceptionnels »	927 000 €

o Les recettes d'ordre d'exploitation

Il s'agit des écritures d'amortissement des subventions.

- **Chapitre 042** « Transfert entre sections » **407 000 €**

Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à **47 099 k€ HT**.

o Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'équipement, lesquelles comprennent les études, les acquisitions de données et plans, les droits d'usage sur des infrastructures existantes mobilisables (dont TELOISE, ErDF, ORANGE), le rachat des fourreaux déployés par anticipation par les communes et la réalisation des déploiements proprement dits du réseau Oise THD :

- **Chapitre 13** « subvention d'équipement personne de droit privé » **1 260 000 €**
- **Chapitre 20** « immobilisations incorporelles » **1 745 000 €**
- **Chapitre 21** « immobilisations corporelles » **2 598 000 €**
- **Chapitre 23** « immobilisations en cours » **37 599 000 €**

Pour les dépenses financières, lesquelles comprennent (i) les subventions versées au futur fermier au titre de la compensation de service public induite par la construction des raccordements terminaux des abonnés, (qui sont des biens de retour) et (ii) le remboursement des annuités en capital des emprunts levés.

- **Chapitre 16** « emprunts et dettes assimilées » **890 000 €**
- **Chapitre 23** « dépenses imprévues » **2 600 000 €**

o Les dépenses d'ordre d'investissement

Il s'agit des écritures d'amortissement des subventions.

- **Chapitre 040** « Transfert entre sections » **407 000 €**

o Les recettes réelles d'investissement

Pour couvrir les dépenses d'investissement, le SMOTHD perçoit (i) les participations exceptionnelles de ses adhérents (**département, communes et EPCI**), (ii) **des subventions d'équipement** et (iii) **mobilise des emprunts auprès d'établissements de crédits (notamment, en faveur du portage financier proposé à ses adhérents)** :

- **Chapitre 13** « subventions d'investissement » **28 374 000 €**
 Subvention d'équipement de la région (article 1312) **12 000 000 €**

Participation exceptionnelle du département (article 1313) **8 000 000 €**
 Subvention FEDER (article 13172) **3 000 000 €**
 Subvention Etat FSN (article 1311) **4 484 000 €**
 Participation exceptionnelle des communes et EPCI (article 1314) **890 000 €**

- **Chapitre 16** « emprunts et dettes assimilées » **17 119 000 €**

o Les recettes d'ordre d'investissement

Il s'agit des écritures d'équilibre du budget et d'amortissement des immobilisations.

- **Chapitre 021** « Virement à la section d'investissement » **853 000 €**
 - **Chapitre 040** « Transfert entre sections » **753 575 €**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité,**

- d'adopter le budget 2015 annexé au présent rapport,
- de voter les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement du budget pour 2015 en engagements de crédits, reste-à-réaliser,
- de prendre acte de l'estimation des dépenses d'investissement pour l'année 2015, du programme Oise très haut débit,
- de valider le principe du recours à l'emprunt, selon la stratégie d'endettement définie par le syndicat.

5. EMPRUNT – DELEGATION AU PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 6 juin 2013 relative aux délégations accordées au Président par le comité syndical, dans le domaine de la commande publique et des marchés, du recrutement, de l'organisation des services et de la gestion du personnel,

Vu la circulaire du 25 juin 2010, relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par délibération du 3 octobre 2013,

Considérant la nécessité de procéder, dans les limites fixées par le comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, de réaliser les lignes de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Considérant que la stratégie d'endettement du SMOTHD est de ne souscrire que les produits financiers les moins risqués comme que spécifié dans la circulaire « Gissler », c'est-à-dire des emprunts classiques à taux fixe ou à taux variable,

Considérant qu'il y a lieu de compléter le périmètre de délégation accordé précédemment au Président, dans le respect des lois et règlements en vigueur, afin de garantir la bonne marche du syndicat et la continuité de l'activité, en l'autorisant à contracter les emprunts dont le principe a été validé au préalable par le comité syndical, dans le cadre de sa stratégie d'endettement,

Le Conseil syndical après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 :

Le Conseil syndical décide de donner délégation au Président en matière d'emprunt, dans les conditions et limites précédemment définies.

Article 2 :

Le Conseil syndical sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la présente délégation.

6. REGLEMENT DU PERSONNEL : Télétravail et Compte Epargne Temps

Vu le code du travail,

Vu la convention collective nationale des télécommunications du 26 avril 2000,

Vu la délibération n°2013-07 du comité syndical d'installation, portant délégation d'attribution au bureau,

Vu la délibération n°20131212-05 du comité syndical du 12 décembre 2013 portant création de postes,

Vu la décision du bureau syndical n°20131220-04 relative au règlement intérieur du personnel,

Vu la convention collective des télécommunications,

Vu la délibération du comité syndical du 12 mai 2014 relative au règlement intérieur du personnel syndical et à la durée et décompte du temps de travail,

Considérant les conditions d'emploi fixées pour les agents de la fonction publique territoriale, dans le cadre de la convention de mise à disposition entre le département de l'Oise et le syndicat,

Dans la perspective d'harmoniser les conditions de travail des agents titulaires mis à disposition par le Conseil général de l'Oise et des salariés sous contrat de droit privé, je me permets de soumettre à votre approbation le règlement intérieur du personnel du SMOTHD complété d'un volet ayant trait au télétravail et à l'instauration d'un compte épargne temps au profit des agents recrutés sous contrat de droit privé, dont les termes sont indiqués ci-dessous.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur du personnel du SMOTHD, ainsi complété :

TELETRAVAIL

Définition :

Sont considérés comme télétravailleurs, les salariés qui, par accord individuel avec le SMOTHD, dans le cadre d'une organisation du travail essentiellement fondée sur l'exercice de leur activité professionnelle dans des sphères privées situées hors du champ naturel de l'exercice des missions du syndicat, utilisent les technologies de l'information et de la communication.

Ne sont pas visés par les présentes dispositions les salariés exerçant des activités itinérantes par leur nature qui ne peuvent être réalisées dans les locaux du SMOTHD et pour lesquelles les technologies de l'information et de la communication ont pour seul objet de faciliter le travail et le contact avec le syndicat.

Caractère volontaire et principe de réversibilité :

Ce mode d'organisation du travail est fondé sur un principe de double volontariat et un principe de réversibilité tant à l'initiative du SMOTHD que du salarié.

Contrat de travail

Le contrat de travail à l'embauche, ou l'avenant instaurant le passage au télétravail établi en double exemplaire, devra préciser :

- le rattachement hiérarchique du salarié ;
- la durée de la période d'adaptation pendant laquelle chacune des parties peut mettre fin à cette forme d'organisation du travail et le délai de prévenance. En cas de passage au télétravail en cours de contrat, la durée de la période d'adaptation ne peut être inférieure à 1 mois ni supérieure à 3 mois. En cas d'embauche directe en télétravail, cette période d'adaptation ne devra pas excéder la durée de la période d'essai, renouvellement éventuellement inclus ;
- les éléments et les modalités de la rémunération et de l'évaluation de la charge de travail : des points de repère moyens équivalents à ceux des salariés en situation comparable travaillant dans l'entreprise sont donnés au télétravailleur comme les quantités, les délais d'exécution ou les méthodes d'évaluation ;
- la ou les plages horaires pendant lesquelles le salarié pourra être joint ;
- les conditions d'indemnisation des frais professionnels inhérents à l'utilisation du domicile du salarié comme lieu de travail ;
- les conditions d'indemnisation ou de mise à disposition et de restitution du matériel professionnel nécessaire (documentation, fournitures, matériel informatique, raccordement au réseau, etc.), les conditions dans lesquelles la maintenance sera effectuée ainsi que les conditions d'assurance des éléments matériels et immatériels (logiciels et fichiers) utilisés par le salarié à son domicile, sous réserve de la conformité des installations électriques du domicile, le SMOTHD fournit, installe et entretient les équipements nécessaires au télétravail. Le télétravailleur prend soin des équipements qui lui sont confiés ;
- les conditions d'organisation et la fréquence des entretiens périodiques avec la hiérarchie et des regroupements avec les autres salariés de l'entreprise afin d'éviter l'isolement des salariés concernés ;
- les conditions de déplacements entre le lieu d'exécution du travail et l'entreprise ;
- le lieu de travail et l'établissement de rattachement du salarié ;
- la clause de confidentialité.

Organisation du télétravail

Le télétravail est organisé du lundi au vendredi, les plages fixes à respecter sont les suivantes : 9 h – 11 h 30 et

14 h – 16 h 30. Une journée de télétravail ne peut entraîner ni débit, ni crédit, elle est comptabilisée pour 7 h de travail effectif.

Le télétravail ne peut excéder 2 jours maximum par semaine.

Vie privée

Le télétravailleur est informé des moyens de surveillance de l'activité professionnelle mis en place.

Protection des données

Le syndicat prend, dans le respect des prescriptions de la CNIL, les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des données utilisées et traitées par le télétravailleur à des fins professionnelles.

Droits collectifs

Les salariés concernés bénéficient de l'ensemble des dispositions de la législation sur les accidents de travail et de trajet et des mêmes droits que les autres salariés de l'entreprise ou l'établissement. Les télétravailleurs sont inscrits comme tels sur le registre unique du personnel.

Santé et sécurité

Le syndicat informe le télétravailleur de la politique de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail, en particulier, des règles relatives à l'utilisation des écrans de visualisation. Le salarié est tenu de respecter et appliquer correctement ces politiques de sécurité.

Le syndicat devra pouvoir s'assurer que les locaux utilisés respectent les règles relatives à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail. Lorsque l'entreprise demande des travaux de mise en conformité, ces derniers sont à sa charge. L'accès au domicile du télétravailleur est subordonné à son accord.

Protocole individuel

Dans le cadre de la mise en place du Télétravail, un protocole individuel est établi et signé par le télétravailleur, son supérieur hiérarchique et le Président du syndicat.

COMPTE EPARGNE TEMPS

Définition

Le compte épargne-temps (CET) permet au salarié d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération (immédiate ou différée), en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises, ou des sommes qu'il y a affectées. Le CET est mis en place par l'employeur.

Les agents mis à disposition bénéficient de l'accès au CET, dans les conditions établies pour le personnel départemental de l'Oise. Afin d'ouvrir au personnel du SMOTHD actuellement sous contrat de droit privé des mêmes avantages, il est envisagé de modifier le règlement du personnel syndical, afin de le compléter par les mesures ci-dessous définies :

Ouverture et tenue du compte épargne temps (CET)

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ayant au moins 1 an d'ancienneté peut ouvrir un compte épargne-temps.

Ce compte est ouvert sur demande écrite du salarié qui doit indiquer les éléments qu'il entend affecter au compte épargne-temps, à l'aide du document « demande d'ouverture et de première alimentation d'un CET » établi par le syndicat et prévu à cet effet. Le salarié qui entend modifier son choix doit le notifier par écrit.

Un compte individuel est remis annuellement au salarié par le syndicat.

Alimentation du CET

Chaque salarié peut affecter à son compte tout ou partie des éléments mentionnés ci-après :

a) Report du droit à repos :

- report des congés payés dans la limite de 10 jours par an ;
- les jours de repos attribués au titre de la réduction de la durée du travail dans la limite maximale de la moitié de ces jours.

Utilisation du compte épargne-temps

Les congés au titre du CET doivent être pris par journée entière. Les délais de prévenance sont fixés comme suit :

- 10 jours pour un congé inférieur à 11 jours ouvrés,
- 1 mois pour un congé de 11 à 20 jours ouvrés,
- 2 mois, pour un congé supérieur à 20 jours ouvrés.

Toutefois sur justifications, ces délais pourront être réduits pour une situation d'urgence liée à un événement familial.

Les droits affectés au compte épargne-temps et non utilisés en cours de carrière peuvent permettre au salarié d'anticiper son départ à la retraite, ou bien, le cas échéant, de réduire sa durée de travail au cours d'une préretraite progressive.

Situation du salarié pendant le congé

a) Indemnisation du salarié :

Le salarié bénéficie, pendant son congé, d'une indemnisation calculée sur la base du salaire perçu au moment de la prise du congé, dans la limite du nombre de jours de repos capitalisés.

b) Statut du salarié en congé :

L'absence du salarié pendant la durée indemnisée du congé est assimilée à du travail effectif pour le calcul de l'ensemble des droits légaux et conventionnels liés à l'ancienneté.

c) Fin de congé :

A l'issue de son congé, le salarié retrouve son emploi précédent ou un emploi similaire, assorti d'une rémunération au moins équivalente à la précédente, sauf départ à la retraite ou de façon plus générale départ volontaire du salarié.

Cessation et transmission du compte

Si le contrat de travail est rompu, pour quelque cause que ce soit, avant l'utilisation du compte, le salarié perçoit une indemnité compensatrice égale aux droits acquis au jour de la rupture, après déduction des charges salariales et patronales.

En cas de changement d'employeur relevant du champ d'application du présent accord, la valeur du compte peut être transférée au nouvel employeur, par accord écrit des 3 parties, l'ancien employeur devant dédommager le nouvel employeur du montant de cette valeur. Après le transfert, la gestion du compte s'effectuera conformément aux règles prévues par l'accord collectif applicable dans la nouvelle entreprise.

En l'absence de rupture du contrat de travail et sous réserve de prévenir l'employeur dans un délai de 6 mois, et sans préjudice des dispositions de l'article 7 du décret du 22 juin 1998, le salarié peut renoncer à l'utilisation de son compte. Il devra alors convenir, en accord avec le syndicat, de la prise d'un congé unique ou de congés échelonnés afin de solder ses droits, sous réserve de l'application des dispositions du 3^e alinéa de l'article L. 122-32-25 du code du travail concernant le cumul du report de la 5^e semaine en vue de la prise d'un congé sabbatique ou d'un congé pour création d'entreprise. La renonciation au compte épargne-temps interdit toute réouverture d'un tel compte avant un délai de 2 ans.

7. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19 heures 00.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Yves ROME
Sénateur
Président du Conseil général de l'Oise